

Communiqué de presse - Information réglementée<sup>1</sup>

**Clôture anticipée de l'offre en souscription publique de Green Retail Bonds à 6 ans assorti d'un coupon brut de 4,625 % pour un montant minimum de € 40 millions et un montant maximum de € 55 millions, émis dans le cadre du programme EMTN d'ATENOR (les "Obligations").**

La Hulpe, le 21 mars 2022

Les souscriptions enregistrées pour l'émission d'Obligations à 6 ans assortie d'un coupon brut de 4,625% ayant atteint le montant maximum de l'offre, à savoir € 55 millions, la période de souscription a été clôturée anticipativement ce lundi 21 mars 2022 à 17h30. Le produit net de l'offre publique s'élève donc à € 55 millions (hors coûts et frais relatifs à l'émission estimés à € 100.000).

La date de paiement et de livraison des Obligations est fixée au 5 avril 2022.

Les banques Belfius, KBC et Degroof Petercam informeront les investisseurs du nombre d'Obligations qui leur sera définitivement alloué.

Les Obligations seront admises à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (Code ISIN BE0002844257).

Cet emprunt obligataire à 6 ans sera émis à un prix d'offre de 101,875 % et remboursé à échéance à 100% de la valeur nominale des titres émis. Le prix d'offre comprend le prix d'émission et une commission de vente et de distribution. Il portera intérêt à un taux brut par an de 4,625%. Le rendement actuariel brut sur la base du prix d'offre s'élèvera à 4,26% tandis que le rendement actuariel net (à savoir le rendement brut dont est déduit le précompte mobilier de 30 %) s'élèvera à 2,89 %. Les Obligations auront une valeur nominale de 1.000 euros et viendront à échéance le 5 avril 2028.

Le produit net de l'Offre Publique sera exclusivement affecté au financement en tout ou en partie, des projets immobiliers durables et économes en énergie qui contribuent aux objectifs environnementaux d'ATENOR. Ces projets répondent à certains critères d'éligibilité conformément à son « Cadre de référence de financement vert » (*Green Finance Framework*, publié sur son site internet <https://www.atenor.eu/fr/sustainability/>). Ces critères sont, entre autres, les suivants : BREEAM minimum « Excellent », WELL Core and Shell ; un niveau de performance énergétique correspondant à une consommation en énergie primaire d'un maximum défini par pays (repris dans le CPE, Certificat de Performance Énergétique).

Sidney D. BENS, C.F.O. déclare :

« ATENOR a placé la durabilité au centre de sa stratégie. Tous les projets développés par ATENOR témoignent de qualités environnementales et sociétales telles qu'ils peuvent s'inscrire dans la taxonomie européenne.

Les financements proposés par ATENOR accompagnent cette stratégie en visant des projets répondant aux critères d'éligibilité de son « Cadre de financement durable ».

Convaincue que les acteurs financiers, et en particulier les investisseurs privés et institutionnels, cherchent à placer leurs liquidités dans une économie plus durable, ATENOR se réjouit de la réponse rapide apportée par les acteurs du marché financier belge et plus largement européen : la totalité de l'offre proposée a été souscrite le jour de son lancement.

Ce nouveau témoignage de confiance à l'égard de la politique de durabilité déployée par ATENOR valide la politique de financement d'ATENOR visant à la fois la diversification des outils de financement et la diversification des échéances de remboursement.

Le développement du portefeuille de projets et les résultats diversifiés générés par cette stratégie durable s'appuient sur les équilibres bilantaires renforcés par un solide montant de fonds propres (€ 300 M). »

La banque Belfius a dirigé cette opération avec KBC et Degroof Petercam, et ATENOR a été accompagnée par le cabinet d'avocats NautaDutilh.

<sup>1</sup> Au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Cette communication doit être lue conjointement avec le prospectus de base daté du 15 mars 2022 (le "**Prospectus de Base**") et approuvé à la même date par la FSMA (l'Autorité des services et marchés financiers), ainsi qu'avec les conditions finales relatives aux Obligations (les "**Final Terms**") disponible sur les sites internet de Belfius Banque ([www.belfius.be/obligation-atenor-2022](http://www.belfius.be/obligation-atenor-2022)), de KBC ([www.kbc.be/fr/bonds/atenor2022](http://www.kbc.be/fr/bonds/atenor2022)) et de Degroof Petercam (<https://www.degroofpetercam.com/fr-be/atenor-2022>) et de l'émetteur ([www.atenor.eu/fr/investisseurs/communication-financiere/emtn](http://www.atenor.eu/fr/investisseurs/communication-financiere/emtn)).

**Calendrier financier :**

- Assemblée Générale Ordinaire 2021	22 avril 2022
- Paiement du dividende (sous réserve d'approbation de l'AGO)	28 avril 2022
- Déclaration intermédiaire du 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	18 mai 2022
- Résultats semestriels 2022	2 septembre 2022
- Déclaration intermédiaire du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022	17 novembre 2022
- Assemblée Générale 2022	28 avril 2023

ATENOR est une société de développement immobilier urbain d'expertise européenne cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevile SA, Administrateur Délégué ou Sidney D. Bens, Directeur Financier.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : [info@atenor.eu](mailto:info@atenor.eu) - [www.atenor.eu](http://www.atenor.eu)

**Avertissement :**

Les projets verts auxquels le produit net des Obligations émises conformément au cadre de référence mis en place par Atenor sur la base des ICMA's Green Bond Principles et les Loan Market Association's Green Loan Principles, pourraient ne pas répondre à toutes les attentes des investisseurs (y compris tout objectif de performance verte ou durable) ou pourraient ne pas satisfaire aux lignes directrices futures et/ou à des critères réglementaires ou légaux et le fait de ne pas affecter les produits à des projets verts éligibles ou de ne pas fournir de rapport d'allocation ou d'impact ou de ne pas avoir d'avis de conformité d'une seconde partie ne constitue pas un cas de défaut.

Le communiqué ne peut pas être utilisé pour, ou dans le cadre de, et ne constitue en aucun cas, une offre de vente ou une invitation à souscrire ou acheter les obligations offertes dans le cadre du Prospectus de Base et des Final Terms, dans tout pays dans lequel pareille offre ou invitation serait illégale. La diffusion du présent communiqué et l'offre ou la vente des Obligations peuvent, dans certains pays, être limitées par des dispositions légales ou réglementaires.

Les personnes qui viendraient à se trouver en possession du présent communiqué ou d'Obligations devront se renseigner sur, et respecter, lesdites restrictions relatives à la diffusion du Prospectus de Base et des Final Terms et à l'offre et la vente des Obligations.

En outre, aucune action n'a été entreprise par ATENOR ou les chefs de file visant à permettre une offre au public des Obligations ou une diffusion du présent communiqué dans tout pays (autre que la Belgique) où une action de telles fins est requise. De même, aucune Obligation ne peut être offerte ou vendue, directement ou indirectement, et ni le Prospectus de Base, ni les Final Terms, ni une annonce publicitaire ou autre matériel promotionnel ne peuvent être diffusés ou publiés dans tout pays, excepté dans des circonstances qui les feront se conformer à toutes lois et réglementations applicables.

En particulier, les Obligations n'ont pas fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement sous le régime du U.S. Securities Act de 1933 (le "**Securities Act**") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, ni à ou pour le compte ou bénéfice de personnes américaines ("**U.S. persons**") (telles que définies par le Securities Act) sauf dans le cadre de transactions dispensées d'enregistrement ou pour lesquelles aucun enregistrement n'est requis en application du Securities Act. Nous vous renvoyons à la partie "Souscription et Vente" du Prospectus de Base pour une description plus détaillée des restrictions à la vente et la distribution des obligations.